



Délibération du conseil municipal du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le 8 avril le Conseil Municipal de la commune, sur convocation du 29 mars 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Etai^{ent} présents : M. ROBILLARD Patrice, M. DAUGUET Luc, Mme CHARTIER Chantal, M. BRIDIER Patrice, MM. BARCAT Jacky, REBOULEAU Yves, Mme GODILLOT Ginette, Mme CAILLAUD Catherine, Mme Virginie BESSE, M. MORLON Jean Paul

Ont donnés procuration : Mme RAGUSA Marie-Claude à M. Luc DAUGUET, Mme CORNU Mathilde à Mme CHARTIER Chantal

Etai^{ent} absents : Mme BELLOTTI-LEMONNIER Martine, Mme AUSSANT Emilie, M. LOUBENS Louis Gabriel

Objet : 2- Affectation du résultat budget camping municipal

Après avoir approuvé le compte financier unique 2023 du budget camping municipal,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Considérant que le compte financier unique 2023 fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de	78 377,40 €
• Un excédent reporté de	167 714,68 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	246 092,08 €
• Un excédent d'investissement de	324 887,49 €
• Un déficit des restes à réaliser de	0,00 €
Soit un excédent de financement de	324 887,49 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	246 092,08 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	246 092,08 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	324 887,49 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Maire,
Patrice ROBILLARD



Le secrétaire de Séance,
Luc DAUGUET

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération télétransmise au représentant de l'Etat le **09 AVR. 2024**
et publié sur le site internet de la commune le **10 AVR. 2024**
Patrice ROBILLARD